



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2022-01021

PUBLIÉ LE 20 JANVIER 2022

Sommaire

Direction départementale des Territoires /

37-2022-01-12-00003 - AP modificatif CLE SAGE Cher aval (6 pages)

Page 3

Direction départementale des Territoires

37-2022-01-12-00003

AP modificatif CLE SAGE Cher aval



ARRÊTÉ N° *41-2022-01-12-00021*

relatif à la modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant du Cher aval

LE PRÉFET DE LOIR-ET-CHER,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.212-3 à L.212-11 et R.212-26 à R.212-48 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 6 janvier 2021 portant nomination de M. François PESNEAU en qualité de préfet de Loir-et-Cher ;

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) du bassin Loire-Bretagne approuvé par le Préfet de la région Centre-Val de Loire, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, le 18 novembre 2015 ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2205-25-9 du 25 janvier 2005, fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Cher aval, et chargeant le Préfet de Loir-et-Cher de suivre pour le compte de l'État la procédure d'élaboration de ce SAGE ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2018 relatif à la composition des membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin versant du Cher aval, modifié le 16 mars 2021 ;

Considérant que plusieurs membres de la commission locale de l'eau ont quitté les fonctions pour lesquelles ils ont été désignés, il y a lieu de procéder à la modification de la composition de la commission locale de l'eau du SAGE du bassin versant du Cher aval ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires de Loir-et-Cher,

A R R Ê T E

Article 1 : Composition de la Commission Locale de l'Eau

Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2018 sont remplacées par les dispositions suivantes :

1°) Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (32 membres)

a) représentants nommés sur proposition des associations départementales des maires :

Communes du Cher :

M. Serge PERROCHON
Maire de Nohant-en-Graçay

Communes de l'Indre :

M. Alain MOREAU
Maire-adjoint de Fontguenand

M. Philippe MÉTIVIER
Maire de Vatan

M. Philippe JOURDAIN
Maire de Val Fouzon

M. Hugues FOUCAULT
Maire de Bretagne

M. Jean-Marc SEVAULT
Maire de Villegongis

Communes d'Indre-et-Loire :

M. Pierre POUPEAU
Maire de Chenonceaux

Mme Corinne BISSON
Adjointe au Maire de Savonnières

M. Patrick DE FRIBERG
Adjoint au Maire de Francueil

M. Ludovic DUBOIS
Adjoint au Maire de Civray-de-Touraine

M. Claude ABLITZER
Adjoint au Maire d'Azay-sur-Cher

Communes de Loir-et-Cher :

M. Pierre BARBE
Maire de Saint-Loup-sur-Cher

M. Jean-François MARINIER
Maire de Monthou-sur-Cher

M. Olivier RACAULT
Maire de Faverolles-sur-Cher

M. Christian SAUX
Maire de Châteauvieux

Mme Nelly ANTOINE
Adjointe au Maire de Villefranche-sur-Cher

b) représentants des régions :

Conseil Régional du Centre-Val de Loire :

M. Philippe FOURNIE
Conseiller régional, Vice-président du Conseil Régional

c) représentants des départements :

Conseil Départemental du Cher :

M. Didier BRUGERE
Vice-président du Conseil Départemental
Conseiller départemental du canton de Dun-sur-Auron

Conseil Départemental de l'Indre :

M. Claude DOUCET
Vice-président du Conseil Départemental
Conseiller départemental du canton de Valençay

Conseil Départemental d'Indre-et-Loire :

M. Vincent LOUAULT
Conseiller départemental du canton de Bléré

Conseil Départemental de Loir-et-Cher :

M. Philippe SARTORI
Vice-président du Conseil Départemental
Conseiller départemental du canton de Saint-Aignan

d) représentant de l'Établissement public Loire :

M. Michel CONTOUR
Conseiller départemental du Loir-et-Cher

e) autres représentants :

Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry (Indre) :

M. Fabrice VAURY
Maire de Chabris

Syndicat Mixte du Pays Loire Touraine (Indre-et-Loire) :

M. LionelCHANTELOUP
Conseiller municipal de Bléré

Syndicat Mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais (Loir-et-Cher) :

M. Bruno MARECHAL
Maire de Villefranche-sur-Cher

Syndicat Mixte Interdépartemental du Bassin du Cher Sauvage (Loir-et-Cher) :

Mme Françoise GILOT-LECLERC
Présidente du SMIBCS, maire de Gièvre

Syndicat Mixte Nouvel Espace du Cher (Indre-et-Loire) :

M. Marc MIOT
Adjoint au Maire d'Azay-sur-Cher

Syndicat du Bassin du Nahon (Indre) :

M. Joël RÉTY
Président du Syndicat

Syndicat Mixte du Canal de Berry 41 (Loir-et-Cher) :

M. Thibaut GASC
Président du Syndicat

Syndicat Intercommunal d'Assainissement Collectif de l'Agglomération de Montrichard (Loir-et-Cher) :

M. Michel DUMONT-DAYOT
Maire délégué de la commune de Bourré

Syndicat de la Vallée du Fouzon (Indre) :

M. Bernard MARCHAND
Délégué du Syndicat

Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Versants du Modon, de la Tourmente et de l'Indrois Amont (Indre) :

M. Romaric BOUVARD
Membre du Syndicat

Tours Métropole Val de Loire (Indre-et-Loire) :

M. Régis SALIC
Maire de Saint-Etienne-de-Chigny

2°) Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (17 membres)

a) représentants des Chambres d'Agriculture :

Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher :

Le Président de la Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher ou son représentant

Chambre d'Agriculture de l'Indre :

Le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Indre ou son représentant

b) représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Centre-Val de Loire :

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Centre-Val de Loire ou son représentant

c) représentant de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Centre-Val de Loire :

Le Président de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Centre-Val de Loire ou son représentant

d) représentants des associations syndicales de propriétaires ou représentants de la propriété foncière ou forestière :

Représentant des propriétaires :

Le Président de l'Association des Riverains de France ou son représentant

Représentant de la propriété forestière :

Le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Île-de-France et du Centre-Val de Loire ou son représentant

e) représentant des fédérations des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

Le Président de l'Association régionale des Fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique Centre-Val de Loire ou son représentant

f) représentant des associations de protection de l'environnement :

France Nature Environnement Centre-Val de Loire :

Le Président de France Nature Environnement Centre-Val de Loire ou son représentant

Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire :

Le Président du Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire ou son représentant

g) représentant des associations de consommateurs :

Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir :

Le Président de l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir Centre-Val de Loire ou son représentant

h) représentant des producteurs d'hydroélectricité :

Le Président de l'Association des Producteurs Autonomes Centre et Moyenne Loire ou son représentant

i) autres représentants :

Agence Départementale du Tourisme de Touraine :

Le Président de l'Agence Départementale du Tourisme de Touraine ou son représentant

Industries de carrières et matériaux de construction :

Le Président de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction Centre ou son représentant

Fédération Régionale des Chasseurs du Centre-Val de Loire :

Le Président de la Fédération Régionale des Chasseurs du Centre-Val de Loire ou son représentant

Représentant des loisirs nautiques :

Le Président du Comité Régional de Canoë-Kayak Centre-Val de Loire ou son représentant

Représentant des irrigants :

Le Président de la Commission départementale des irrigants de Loir-et-Cher ou son représentant

Association de Sauvegarde des Moulins à Eau de Loir-et-Cher :

Le Président de l'Association de Sauvegarde des Moulins à Eau de Loir-et-Cher ou son représentant

3°) Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics (13 membres)

- la Préfète de la Région Centre-Val de Loire, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant
- le Préfet du Cher ou son représentant
- le Préfet de l'Indre ou son représentant
- la Préfète d'Indre-et-Loire ou son représentant
- le Préfet de Loir-et-Cher ou son représentant
- le Directeur Départemental des Territoires du Cher ou son représentant
- la Directrice Départementale des Territoires de l'Indre ou son représentant
- le Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire ou son représentant
- le Directeur Départemental des Territoires de Loir-et-Cher ou son représentant
- le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre-Val de Loire ou son représentant
- le Directeur régional de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire ou son représentant
- le Directeur régional de l'Office Français de la Biodiversité du Centre-Val de Loire ou son représentant
- le Directeur Général de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou son représentant.

Article 2 : Publication

Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures du Cher, de l'Indre, d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher, et mis en ligne sur les sites Internet www.cher.pref.gouv.fr, www.indre.pref.gouv.fr, www.indre-et-loire.pref.gouv.fr et www.loir-et-cher.pref.gouv.fr ainsi que sur le site GEST'EAU : www.gesteau.eaufrance.fr et le site du S.A.G.E. : www.sage-cher-aval.fr.

Article 3 : Exécution

Les Secrétaires généraux des Préfectures du Cher, de l'Indre, d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher, le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre-Val de Loire ainsi que les maires des communes concernées sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies concernées et notifié à chacun des membres de la Commission Locale de l'Eau.



Fait à Blois, le 12 JAN. 2022

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Nicolas HAUPTMANN